

2020 - 2025

PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES - AEQ

RENOUVELLEMENT 2024-2025 - ANNEXE B



## PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES 2020-2025

### ANNEXE B - RENOUVELLEMENT PIAR 2023-2024 POUR 2024-2025

- Le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) est un document synthèse qui doit être déposé au MEI dans les trois (3) mois suivant la signature de la convention d'aide financière.
- Le PIAR couvre le budget alloué dans le cadre d'Accès entreprise Québec.
- Le présent gabarit peut servir d'outil principal ou d'outil de bonification dans le cadre d'une planification stratégique existante à la MRC ou chez l'organisme délégataire.
- La MRC ou l'organisme délégataire peut utiliser un autre gabarit pour le dépôt de son PIAR. Il est aussi possible de prendre le présent gabarit et d'en adapter le contenu.
- Le plan doit être élaboré en collaboration avec le comité aviseur tel que défini dans la convention.
- Le PIAR sert à expliquer l'utilisation que la MRC ou l'organisme délégataire entend faire des sommes reçues en fonction des objectifs d'Accès entreprise Québec.
- Lors du développement des enjeux, il faut y associer minimalement un objectif général et un axe d'intervention. Cette façon de faire permet de couvrir les objectifs généraux et les axes d'intervention d'Accès entreprise Québec.
- La convention d'aide financière inclut des obligations qui ne font pas partie des objectifs ou des axes d'Accès entreprise Québec. La MRC pourrait au besoin ajouter des actions à son plan pour couvrir les obligations telles que la participation aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires, la publication du plan d'intervention ou encore sa mise à jour et la reddition de compte.
- Dans le cas où la MRC fait une mise à jour de son PIAR, une copie devra être déposée au MEI.
- La liste des entreprises accompagnées sera demandée.

Date du plan 2020-2025	Le 15 avril 2021 – approbation par voie de résolution du conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré Le 19 mai 2021 – approbation par le ministère de l'Économie et de l'Innovation			
Dates de mise à jour	PIAR 2021-2022 / 2022-2023 12 MAI 2022 – 2022-CE-37	PIAR 2023-2024 18 MAI 2023 – 2023-CE-27	PIAR 2024-2025 16 MAI 2024 – 2024-CE-25 (mêmes indicateurs que PIAR 2022-2023)	

Enjeux de développement économique à travailler par la MRC	Objectifs d'Accès entreprise Québec en lien avec l'enjeu	Axes d'intervention d'Accès entreprise Québec en lien avec l'enjeu	Objectifs à atteindre	Actions / interventions à mettre en place	Ressources	Échéancier	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les enjeux doivent avoir été élaborés ou entérinés par le nouveau comité aviseur.</li> <li>✓ Généralement de 4 à 7 enjeux sont raisonnables pour l'atteinte réelle des objectifs par les actions concrètes.</li> <li>✓ Les enjeux pourraient provenir d'une réflexion territoriale ou d'études diverses.</li> </ul>	<p>1-Améliorer les <b>services aux entreprises</b></p> <p>2- Développer une <b>offre de service</b> qui répond aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <p>3-Donner accès à des <b>services comparables</b> sur le territoire</p> <p>4.Assurer que les <b>entreprises puissent se déployer</b> et atteindre leur plein potentiel.</p>	<p>1-<b>Accompagner</b> les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.</p> <p>2-<b>Référer</b> aux ressources, programmes, services existants afin d'aider de manière optimale tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.).</p> <p>3-Intervenir à l'échelle de la MRC pour permettre une <b>accessibilité</b> de proximité aux services au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs.</p> <p>4-<b>Collaborer</b> avec différentes <b>ressources</b> et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs.</p> <p>5-<b>Collaborer</b> étroitement avec <b>IQ</b> dans chaque région pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'optimiser leurs processus et leur croissance.</p> <p>6-Contribuer à <b>faciliter</b> les démarches de <b>financement</b> en lien avec des projets d'entreprises divers et variés, notamment par les FLI, les FLS et d'autres fonds régionaux dédiés.</p> <p>7-<b>Dynamiser</b> l'économie locale des MRC par l'augmentation des ressources pour accompagner les entreprises.</p>	<p>Inclure quelques objectifs <b>SMART</b> par enjeu</p> <p><b>Spécifique</b></p> <p><b>Mesurable</b></p> <p><b>Acceptable</b></p> <p><b>Réaliste</b></p> <p><b>Temporellement défini</b></p>	<p>Pour chaque objectif, élaborer des actions ou interventions qui seront mises en place pour atteindre l'objectif.</p>	<p>Identifier si les actions seront prises en charge par une nouvelle ressource ou une ressource existante.</p>	<p>Pour chaque action, une échéance doit être associée.</p>	<p>L'indicateur de performance peut être quantitatif ou qualitatif.</p> <p>*les indicateurs de performance devraient aussi être en lien avec la reddition de compte annuelle du service.</p>	<p>Le temps imparti par les ressources concernées (nouvelles et anciennes) à la réalisation des actions en lien avec l'atteinte de l'objectif.</p> <p>* 100% du temps d'une ressource peut être scindé en plusieurs actions.</p>

## PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

Le Plan d'intervention et d'affectation des ressources de la MRC de La Côte-de-Beaupré vise à contribuer au déploiement du réseau Accès entreprise Québec.

Le plan a été conçu conformément aux outils de réflexion du territoire et approuvé par le conseil d'administration de Développement Côte-de-Beaupré, organisme mandaté par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la mise en œuvre de la convention d'aide financière AEQ, par voie de résolution 2021-CA-23, lors de sa rencontre du 15 avril 2021. Les membres du conseil d'administration agissent ainsi comme le comité aviseur *composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire*. Ces membres sont nommés lors de l'Assemblée générale annuelle de Développement Côte-de-Beaupré. L'AGA a lieu vers la fin du mois d'avril. Les membres sont élus ou nommés pour des mandats de deux ans.

Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, le plan prévoit l'ajout de deux ressources humaines à temps plein (35h/sem.). Depuis le 12 avril 2021, Développement Côte-de-Beaupré compte sur une équipe de 3 conseillers aux entreprises, faisant partie du réseau Accès entreprise Québec.

Conformément à la Convention signée entre la MRC et le gouvernement du Québec, l'enveloppe est de 900 000 \$ pour 2020-2025.

Années financières selon la convention	Date du versement à la MRC	Montant du versement
2020-2021 Signature de la convention	Avant le 31 mars 2021	100 000 \$
2021-2022	Le 15 mai 2021	200 000 \$
2022-2023	Le 15 mai 2022	200 000 \$
2023-2024	Le 15 mai 2023	200 000 \$
2024-2025	Le 15 mai 2024	100 000 \$
2025	Avant le 31 mars 2025	100 000 \$
	TOTAL	900 000 \$

Les nouvelles ressources humaines qui s'ajoutent à l'équipe actuel inscrivent leurs interventions en complémentarité avec celles des partenaires et intervenants de la MRC, de Développement Côte-de-Beaupré et du milieu économique, de façon à renforcer l'accompagnement des entreprises locales et à contribuer au réseau Accès entreprise Québec. Elles devront, conformément à la convention Accès entreprise Québec :

1. Contribuer au réseau Accès entreprise Québec
2. Participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec

**PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES 2020-2025**

**INDICATEURS DE PERFORMANCE AU 31 MARS 2025**

Enjeux de la MRC (Palée)	Objectifs d'AEQ (inscrire uniquement le chiffre correspondant)	Axes d'intervention d'AEQ (inscrire uniquement le chiffre correspondant)	Objectifs à atteindre (SMART)	Actions mises en place	Ressource  E : existante  N : nouvelle	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources  (existantes et nouvelles)	RÉEL au 31 mars 2025  À VENIR
1- Embauche des 2 ressources additionnelles dans les secteurs économiques névralgiques pour la MRC (embauche sectorielle ou spécialisée)	1	7	1-Embaucher de deux ressources en accompagnement et financement aux entreprises et en développement local et économique	Doter la région de deux ressources additionnelles en publiant une offre d'emploi incluant ces critères :  Baccalauréat en administration des affaires ou économie ou dans une discipline appropriée  Aptitudes en analyse financière; en prospection et vente; de communications écrites et verbales; en concertation du milieu	E : 1  N : 2	15 mai 2021	2 personnes embauchées avant le 15 mai 2021  - Entrée en poste le 12 avril - Ressources liées directement à la convention AEQ E : 1 <sup>er</sup> mars 2021 N : 12 avril 2021	E : 0 %  N : 0 %	

<p>2-Développement de l'économie locale de manière durable</p> <p>(Palée 2022-2024)</p>	<p>2 et 3</p>	<p>Tous</p>	<p>1-Miser sur le développement local pour dynamiser l'économie et l'entrepreneuriat par l'accompagnement personnalisé et amélioré auprès des entrepreneurs dans leurs projets d'affaires ou auprès des porteurs de projets collectifs et structurants</p>	<p>Développer les partenariats essentiels au développement local et au soutien à l'entrepreneuriat</p> <p>Accompagner l'entreprise ou initier les projets porteurs et structurants visant le développement des affaires, l'attractivité du territoire et le partage des ressources techniques, financières et humaines parmi les secteurs suivants :</p> <p>Agroalimentaire, Agriculture et Forêt</p> <p>Culture, Patrimoine, Paysage</p> <p>Artères Route 138 et Avenue Royale (développement commercial, dynamisation des centres villes et aménagement du territoire)</p> <p>Parcs industriels</p> <p>Tourisme</p> <p>Transport et Mobilité durable</p>	<p>E : 1 N : 2</p>	<p>Février 2021</p> <p>Février 2021</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Continu</p>	<p>Entente de délégation MRC – DEVCDB 201-2024</p> <p>Convention AEQ</p> <p>FRR : 8 municipalités soutenues et autant de projets locaux</p> <p>FRR : 100 % utilisation des ressources financières pour soutien aux projets structurants</p> <p>Partenariats avec IQ, SCN, divers ministères pour accompagnement et financement des projets structurants</p> <p>10 projets structurants, par exemple :</p> <p>1 PDZA mis à jour</p> <p>2 relèves entrepreneuriales</p> <p>3 commerces agroalimentaires vers la transformation numérique</p> <p>1 entente avec Université Laval et implantation d'un camp agricole annuel</p>	<p>E : 0 % N : 0 %</p> <p>E : 30% N : 30%</p>	
---	---------------	-------------	--	--	------------------------	--	---	---	--

							<p>4 partenariats/projets entre entrepreneurs locaux, propriétaires commerçants et municipalités visant la mise en valeur et l'embellissement (attractivité du territoire)</p> <p>1 stratégie de développement d'un noyau villageois</p> <p>1 stratégie d'implantation et de développement du Parc industriel de Saint-Tite-des-Caps</p> <p>1 stratégie de développement du Parc industriel de Beaupré</p> <p>1 stratégie de relance économique du tourisme</p> <p>Interconnexion avec le projet structurant de mobilité durable de la C-Nationale</p>		
3-Développement de l'entrepreneuriat de l'intention d'entreprendre jusqu'à la création, au développement, à la relève et au	1 et 4	Tous	1-Accompagner l'entrepreneur actuel et futur dans l'une ou l'autre ou l'ensemble des étapes de développement de son projet d'affaires	<p>Améliorer et faire connaître les outils, les fonds et les services offerts aux entreprises</p> <p>Développer ou identifier des programmes d'accompagnement financiers et techniques et</p>	E : 1 N : 2	Continu	<p>75 entreprises rencontrées annuellement</p> <p>Augmentation des financements via IQ et les fonds locaux</p>	E : 100 % N : 100 %	

<p>transfert d'entreprise (Palée 2022-2024)</p>				<p>établir des partenariats multisecteurs visant le soutien à l'entrepreneur dans son projet d'affaires ou tout autre porteur de projet privé ou public</p> <p>Susciter le développement de la recherche et de l'innovation, l'optimisation de la productivité et les nouvelles pratiques écoresponsables dans les entreprises</p> <p>Soutenir ou porter les initiatives visant le développement de la culture entrepreneuriale</p> <p>Développer les compétences et la performance</p>		<p>Augmentation des aides externes obtenues pour les entreprises ou projets économiques du territoire</p> <p>Ajout de nouvelles ressources techniques ou de nouveaux outils financiers dans la boîte à outils</p> <p>Création d'une veille des opportunités en entrepreneuriat, (innovation, numérique, tendance)</p> <p>50 prospections pour attirer de nouveaux investissements, nouvelles entreprises</p> <p>Augmentation des investissements commerciaux et industriels</p> <p>Maintien des partenariats (Microcrédit Charlevoix, Services Québec, IQ, QI, MEI, FLI, FLS, DEC, BDC, etc.) et recherche de nouveaux en innovation, économie circulaire, importation, etc.)</p>		
---	--	--	--	---	--	---	--	--

						<p>10 entreprises accompagnées dans une démarche d'implantation du numérique</p> <p>10 entreprises accompagnées dans une démarche vers l'amélioration des processus (robotisation, nouvelles technologies, etc.)</p> <p>1 portrait des besoins en main-d'œuvre – contexte relance économique</p> <p>1 calendrier annuel de formations thématiques répondant aux entreprises</p> <p>1 programmation annuelle d'activités selon la clientèle cible (jeunes, professionnels stratégiques, numérique, réseautage, etc.)</p>			
3-Développement de l'entrepreneuriat de l'intention d'entreprendre jusqu'à la création, au développement, à la relève et au			2-Intensifier les réflexions et les actions visant à combler les besoins actuels et futurs en main-d'œuvre pour les entreprises du territoire et à assurer l'optimisation de leur productivité	Diffuser et mettre en œuvre la Stratégie main-d'œuvre de la Côte-de-Beaupré		<p>Continu</p> <p>Continu</p> <p>Continu</p>	<p>1 mise à jour de la Stratégie main-d'œuvre</p> <p>1 plan d'intervention en matière d'immigration en collaboration avec le MIFI</p> <p>1 calendrier d'événements annuel (événement-emploi, salon, etc.)</p>	<p>E : 100 %</p> <p>N : 100 %</p>	

transfert d'entreprise (Palée 2022-2024)				Concier le milieu sur l'enjeu de la mobilité et l'attractivité du territoire pour favoriser la venue et la rétention des travailleurs, des nouveaux arrivants et des immigrants sur le territoire			1 plan d'intervention pour faciliter la venue de nouveaux arrivants  1 entente annuelle avec le SANA		
4-Optimisation de la performance de l'organisation dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat (Palée 2022-2024)	1 et 2	2, 3, 4 et 7	1-Faire connaître DEVCDB en démontrant son rôle et ses impacts dans le soutien à l'entrepreneuriat et au développement local et le faire connaître comme le guichet unique en développement local et entrepreneurial de la MRC de La Côte-de-Beaupré	Définir les stratégies de communication pour faire connaître, voire reconnaître DEVCDB et AEQ comme l'organisme de référence pour l'entrepreneuriat et le développement local  Coordonner l'ensemble des actions visant l'émulation d'une vie associative dont les acteurs sont engagés envers l'entrepreneuriat et le développement local et favoriser le réseautage, le maillage, le partenariat	E : 1 N : 2	Automne 2021  Continu	1 Stratégie de communication  1 Campagne sur les médias sociaux  8 municipalités rencontrées  700 entreprises ciblées  10 activités de concertation du milieu (initiation, participation à divers comités de concertation visant la planification et le développement économique) - annuellement  <b>Ressources humaines</b>  Équipe de Développement Côte-de-Beaupré dont :  3 conseillers dédiés aux entreprises  3 conseillers dédiés au développement local	E : 25 % N : 25 %	

				Doter l'organisation des ressources humaines, techniques et financières pour la réalisation des mandats de développement de l'entrepreneuriat et de développement local			sectoriel (culture, agro, paysage, tourisme)  1 conseiller au développement transport et mobilité durable  <b>Ressources techniques</b>  Création ou utilisation d'outils performants en accompagnement (CRM, Banques, Ressources entreprises, Formations, etc.)  <b>Ressources financières</b>  Ententes pérennisant les FLI, FLS, FRR, FRCN, Relance économique post pandémie		
4-Optimisation de la performance de l'organisation dans le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat  (Palée 2022-2024)			2-Miser sur le nouveau réseau Accès entreprise Québec et bénéficier de l'ensemble de ses avantages au bénéfice de l'entreprise	Adhérer au réseau AEQ et développer/utiliser les outils communicationnels et opérationnels  Participer aux formations, ateliers, activités visant le développement des compétences des ressources dédiées aux entrepreneurs du territoire	E : 1  N : 2		Utilisation de AEQ pour positionner DEVCDB et la MRC comme porte d'entrée pour l'entreprise  Augmentation du nombre de conseillers aux entreprises pour répondre aux besoins directs d'entreprises accompagnées  Augmentation du nombre de prêts ou de référencement auprès des partenaires financiers, tels IQ	E : 100 %  N : 100 %	

				<p>Développer les compétences à la fois des conseillers aux entreprises et des entrepreneurs</p>		<p>Augmentation de la présence des entreprises sur l'ensemble du territoire de la MRC (déploiement et occupation du territoire)</p> <p>Participation aux formations, activités, événements offerts par AEQ</p> <p>Amélioration de la trousse d'outils par la banque offerte par AEQ</p> <p>Développement de formations thématiques selon les besoins de l'entreprise</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--